

# LE CONGÉ JEUNESSE AUSSI POUR TOI !

5 JOURS POUR  
T'ENGAGER !

{SAJV}  
{CSAJ}

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

[www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)

# 5 JOURS POUR T'ENGAGER ! BÉNÉVOLEMENT !

## Ce que dit la loi

Apprenti-e-s et employé-e-s de moins de 30 ans ont le droit à 5 jours de congé supplémentaires par année garantis par la loi afin d'encadrer bénévolement une activité de jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel, sportif ou social, d'y exercer une fonction de direction, d'encadrement, de conseil ou de suivre formations et cours nécessaires à l'exercice de ces activités (CO, art. 329e).

## Quand peux-tu prendre un congé jeunesse ?

Le congé jeunesse te permet d'exercer des activités extrascolaires très diverses destinées aux enfants et aux jeunes, par exemple lorsque:

Tu as une fonction de direction au sein d'une organisation de jeunesse ou d'une association sportive, ou que tu organises des activités telles qu'un camp, un cours de danse ou un entraînement pour des enfants et des jeunes.

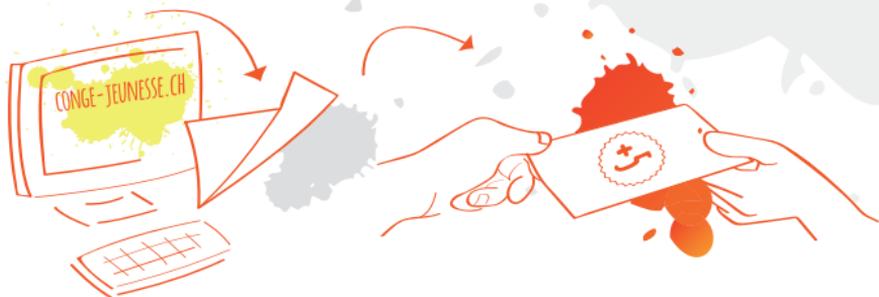
Tu as une fonction d'encadrement. Par exemple, tu cuisines dans un camp, supervises des jeunes en situation de handicap ou des bénévoles d'un festival.

Tu conseilles, et accompagnes un groupe de jeunes.

Tu participes, dans une optique de formation continue, à des cours, des conférences ou des ateliers d'une organisation de jeunesse ou J+S.

## Comment prendre un congé jeunesse ?

Pour obtenir le congé jeunesse, tu dois remplir le formulaire de demande (disponible sur [www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)) et le remettre à ton/ta responsable hiérarchique au moins deux mois en avance.



## Tout le monde profite du congé jeunesse !

En t'engageant bénévolement, tu fournis un service précieux à la société, tu assumes aussi des tâches à responsabilité et acquières des expériences dans des domaines tels que la gestion de projets, la communication, l'organisation, etc. Cela te permet de gagner de précieuses compétences sociales et techniques.

Ces nouveaux acquis représentent un apport positif pour toi, ton CV et ton/ta employeur-se.

LE CONGÉ JEUNESSE, C'EST DU TEMPS POUR UN ENGAGEMENT SOCIAL ET UNE SITUATION GAGNANT-GAGNANT POUR LA SOCIÉTÉ, POUR LES JEUNES ET POUR LES EMPLOYEUR-SE-S!

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

## Infos pratiques

Durée : 5 jours pouvant être pris en journées et demi journées. Les entreprises ont aussi la possibilité d'étendre la durée du congé jeunesse ainsi que son application à d'autres formes d'engagement bénévole.

Salaire : L'entreprise n'est pas obligée de te payer un salaire pendant le congé jeunesse. Toutefois, une rémunération peut toujours être convenue.

Employé-e-s du secteur public : Pour les employé-e-s fédéraux, cantonaux ou communaux, d'autres bases légales s'appliquent. Celles-ci sont ancrées dans des règlements correspondants et peuvent être consultées sur [www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch).

## Contact et conseil :

Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ

✉ [info@csaj.ch](mailto:info@csaj.ch) 📞 031 326 29 29 🖨 [www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)



la Mobilière

STIFTUNG  
MERCATOR  
SCHWEIZ

MIGROS  
pour-cent culturel